

CONFIRMATION DE LA PRESENCE DES CLUBS
à l'Assemblée Générale de la Ligue de Billard Auvergne-Rhône-Alpes,
organisée le Samedi 22 Juin 2019 à VILLEFONTAINE

Document à retourner impérativement par mail (ou par courrier postal)
pour le 14 Juin 2019 dernier délai (coordonnées ci-dessus)

Le président du club :

N°

Confirme la présence de mon club à l'Assemblée Générale de la Ligue de Billard Auvergne-Rhône-Alpes du 22 Juin 2019 à VILLEFONTAINE.

Mon club ne sera pas présent à l'Assemblée Générale de la Ligue de Billard Auvergne-Rhône-Alpes du 22 Juin 2019 à VILLEFONTAINE.
Facultatif : pour la raison suivante :

Désignation des délégués représentant le club et participant aux débats et aux votes. Nom et Prénom :

Moins de 41 licenciés : 1^{er} délégué :

de 41 à 80 licenciés : 2^e délégué :

de 81 à 120 licenciés : 3^e délégué :

Nombre de personnes au repas de midi : x 29 € =

Le règlement sera à faire au trésorier sur place.

Choix des plats (voir fiche d'informations pratiques pour le menu) :

Nom	Entrée 1 Tomate mozzarella	OU	Entrée 2 Duo Thon / Saumon		Plat 1 Fricassée de poulet	OU	Plat 2 Filet de dorade	

Nom et prénom du président :

Signature

La présence d'un maximum de clubs (représentés par leurs délégués) est nécessaire.

Rappel important : un délégué ne peut représenter que le club dans lequel il est licencié.